



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Mathieu Clerc, Les Verts, Géraldine Arlettaz-Monnet, PLR, Nathalie Cretton, Les Verts
Objet	Sécurité et transports publics pour nos anciens ?
Date	14.09.2018
Numéro	2.0252

Le postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de mettre en place un système d'aide aux transports publics pour les personnes de plus de 80 ans qui n'auraient pas ou qui renonceraient à leur permis de conduire.

L'idée défendue par ce postulat peut s'inscrire dans le cadre des travaux de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées (voir le rapport du 23 février 2017 de ladite commission, point 4.3 Seniors vieillissants et lieux de vie, pp. 31 et suivantes).

Suite au premier rapport de 2017 de ladite commission, il est apparu que divers domaines tels que la sécurité, l'habitat, les loisirs, la considération sociale, mais également la question de la mobilité, devaient être traités plus profondément. La commission a ainsi été chargée par la cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture de mener une étude complémentaire auprès des séniors sur leurs différents besoins, dont notamment ceux en matière de mobilité.

Une fois les résultats connus, il s'agira de constituer un groupe de travail pour la mise en œuvre des mesures concrètes.

Le rapport final de la commission est attendu au premier semestre de 2020.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'accepter le postulat.

Conséquences sur la bureaucratie : selon l'option retenue

Conséquences financières : aucune lors de la phase d'étude ; non encore estimables si un projet d'incitation financière dans le sens voulu par le postulat est mis en œuvre

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : non estimable à ce stade

Conséquences RPT : non estimable à ce stade

Lieu, date 15 mai 2019